

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 25 Janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - PEHU Nicole - LEFEBVRE Sylvain - PLOQUIN Nathalie - PEGE Patrice - LEROUX Laëtitia - LEGENDRE Jean-Pierre - DUPUIS Alain - RICOU Michel – LE COQ Sylviane – RAPICAULT Cynthia - LABUSSIÈRE Gilles - RICHARD Françoise - GABILLER Christophe - CHAUSSERAIS Samuel - MABILLEAU Danièle - MORAND Edgar - JOUBARD Jean-Pierre - RUEL Guylène - SCHOUBERT Odette - BRAULT Emmanuel - MARIONNEAU Jean-Noël

Excusés : MANCEAU Nathalie donnant pouvoir à GABILLER Christophe
LHERMITEAU Perrine donnant pouvoir à LEROUX Laëtitia
GUILLET Véronique donnant pouvoir à PEGE Patrice
DELAUNAY Marie-Thérèse donnant pouvoir à PLOQUIN Nathalie
HEMERY Jacques donnant pouvoir à SCHOUBERT Odette
NIORE Yann
FOURREAU Jean-Luc

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 18/01/2024
Date d'affichage : 29/01/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 22

Objet : Finances – Construction d'un terrain de padel – Subvention DETR - (01/2024-8)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire préfectorale du 24 novembre 2023 relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2024.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à la somme de 60.000,00 € HT. Le projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'État au titre de la DETR secteur d'intervention « Solidarité-Santé-Sport-Culture », de la DSIL ou tout autre dispositif porté par l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :



- **APPROUVE** le projet de construction d'un terrain de padel sur un ancien terrain de tennis,
- **SOLLICITE** une subvention, auprès de L'Etat et de tout autre organisme institutionnel, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2024, aussi élevée que possible, à savoir 35% du coût hors taxes,
- **SOLLICITE** une dérogation pour commencer les travaux avant notification de l'attribution de la subvention,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES - HT		RECETTES	
Construction terrain de padel	60 000,00 €	Autofinancement communal	39 000,00 €
		DETR (35%)	21 000,00 €
TOTAL	60 000,00 €	TOTAL	60 000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

N. PLOQUIN

Le Maire,

F. MORTIER